



Assemblée générale

Distr. limitée
11 mai 2015
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-huitième session
Vienne, 10-19 juin 2015
Point 14 de l'ordre du jour provisoire*
Questions diverses

**Cinquantième de la Conférence des Nations Unies
sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace
extra-atmosphérique: thème pour 2018 des sessions du
Comité des utilisations pacifiques de l'espace
extra-atmosphérique, du Sous-Comité scientifique et
technique et du Sous-Comité juridique**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. À la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2015, le Groupe de travail plénier a examiné le point relatif à l'utilisation des techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015.
2. À cette fin, le Groupe de travail était saisi d'une note des présidents sortant, en exercice et entrant du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique intitulée "UNISPACE+50, thème pour 2018 du Sous-Comité scientifique et technique, du Sous-Comité juridique et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/C.1/2015/CRP.30, en anglais seulement).
3. Le Groupe de travail a approuvé la principale proposition des présidents sortant, en exercice et entrant du Comité et prié le Secrétariat d'élaborer plus avant cette proposition en étroite consultation avec lesdits présidents et de la présenter au

* A/AC.105/L.292.



Comité afin que celui-ci l'examine à sa cinquante-huitième session, en juin 2015 (voir A/AC.105/1088, annexe I, par. 3 et 4).

4. À sa cinquante-quatrième session, en 2015, le Sous-Comité juridique a examiné la note des présidents sortant, en exercice et entrant du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique intitulée "UNISPACE+50, thème pour 2018 du Sous-Comité scientifique et technique, du Sous-Comité juridique et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.2/2015/CRP.10, en anglais seulement).

5. Le Sous-Comité a approuvé la principale proposition présentée dans ce document de séance et prié le Secrétariat d'élaborer plus avant cette proposition en étroite consultation avec lesdits présidents, et de la présenter dans les six langues officielles de l'ONU au Comité afin que celui-ci l'examine à sa cinquante-huitième session, en juin 2015, en tenant compte des recommandations formulées par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/1088, annexe I, par. 4 (voir A/AC.105/1090, par. 233 et 234).

6. Le présent document, établi par le Secrétariat en consultation avec les présidents sortant, en exercice et entrant du Comité, contient une proposition plus élaborée pour examen par le Comité à sa cinquante-huitième session, en 2015, comme l'ont demandé le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique à leurs sessions respectives de 2015.

7. Il contient quelques propositions concernant les travaux préparatoires que doivent entreprendre le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, le Comité et ses organes subsidiaires pour le cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ("UNISPACE+50"), en 2018. Il contient en outre des propositions qui permettront à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), sous la direction du Bureau, d'inscrire ses activités pour la période à venir dans les préparatifs du cycle thématique "UNISPACE+50" du Comité et de ses organes subsidiaires en 2018.

II. Proposition soumise par les présidents sortant, en exercice et entrant du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

8. La première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE) s'est tenue en 1968. L'année 2018 sera celle de son cinquantenaire, et l'occasion pourrait s'avérer opportune pour dresser le bilan des contributions des trois conférences UNISPACE (UNISPACE I, tenue en 1968, UNISPACE II, en 1982 et UNISPACE III, en 1999) à la gouvernance mondiale de l'espace. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son Sous-comité scientifique et technique et son Sous-comité juridique, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, contribuent grandement depuis 50 ans à promouvoir la coopération internationale dans le domaine spatial aux niveaux international, régional, interrégional et national, dans l'intérêt de tous les pays.

9. Le cinquantenaire de la première conférence UNISPACE offre l'occasion d'examiner la situation actuelle et de définir le futur rôle du Comité, à un moment où différents acteurs, publics et non gouvernementaux, s'engagent dans l'exploration de l'espace et la conduite d'activités spatiales. Seize années se sont écoulées depuis UNISPACE III, qui, de l'avis général, a été un succès tant sur le plan de l'examen de questions de fond que sur le plan de l'organisation. Cette conférence a également été la dernière conférence mondiale des Nations Unies du dernier millénaire. Les activités spatiales mondiales ont beaucoup évolué depuis le début du XXI^e siècle et il est bon que la communauté spatiale mondiale fasse le bilan de ce qui a été accompli et réfléchisse à ce que pourrait réserver l'avenir, en analysant en particulier les résultats de l'examen pluriannuel de l'état d'avancement de l'application des recommandations d'UNISPACE III (examen UNISPACE III+5).

10. Le Comité, ses organes subsidiaires et son secrétariat forment ensemble une plate-forme sans équivalent au niveau mondial. Les rapports entre pays poursuivant d'importants programmes spatiaux et pays émergents dans ce domaine, et le dialogue qu'ils mènent sur l'intensification de la coopération internationale et le renforcement des capacités au profit des pays en développement ont créé des conditions propices au succès au fil des ans. Les activités spatiales évoluent et deviennent de plus en plus complexes, notamment en raison du concept plus large de sécurité spatiale et de l'essor du secteur spatial commercial. La nature des activités spatiales évolue en fonction de ces réalités. La mise au point de mécanismes internationaux comme les lignes directrices, les codes ou d'autres mesures de confiance reflètent ce nouvel environnement.

11. La résolution des problèmes qui se posent à l'humanité et des problèmes liés au développement durable, la protection du milieu spatial et la viabilité à long terme des activités spatiales méritent toutes une attention plus soutenue. Le programme de développement pour l'après-2015 sera adopté en 2015, avec de nouveaux objectifs de développement durable, et cette échéance importante appelle une gouvernance spatiale plus forte et des structures d'appui à tous les niveaux, notamment une infrastructure de données spatiales plus performante.

12. Depuis le début de l'ère spatiale, la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a évolué et insufflé la dynamique voulue pour l'étude de mécanismes et d'infrastructures internationaux de coopération spatiale et de mécanismes de coordination aux niveaux international, régional, interrégional et national. Dans ce contexte, les moyens de renforcer le rôle du Bureau et du Comité dans le système des Nations Unies et dans la communauté spatiale mondiale pourraient également être examinés.

13. Dans la perspective de 2018, un certain nombre d'échéances spécifiques marqueront les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires notamment en ce qui concerne les structures de gouvernance:

a) À sa soixante-dix-septième session, en 2015, l'Assemblée générale tiendra une séance spéciale conjointe de la première et de la quatrième Commission sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales; et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a mis au point des procédures pour étudier l'interaction entre ces mesures, d'une part, et d'autre part, la sûreté des opérations spatiales et la viabilité à long terme des activités spatiales en général;

b) Le dixième anniversaire du Comité international sur les Systèmes mondiaux de navigation par satellite sera célébré en 2015;

c) L'année 2016 marquera le dixième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER);

d) Les lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales devraient être adoptées en 2016;

e) L'année 2017 marquera le cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique;

f) L'examen par le Sous-comité juridique, dans le cadre de son plan de travail pluriannuel, du point à l'ordre du jour relatif à l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, sera achevé en 2017;

g) Le Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales et le Réseau d'informations, d'analyse et d'alerte sont en passe d'être établis comme mécanismes de coordination face aux risques d'impact d'objets géocroiseurs;

h) L'examen par le Comité et son Sous-comité scientifique et technique, dans le cadre de leur plan de travail, de points de l'ordre du jour relatifs au développement socioéconomique et au développement durable, s'achève en 2018; et

i) En 2014, le Sous-comité scientifique et technique a créé de nouveaux mécanismes de travail pour examiner, avec des groupes d'experts spécialisés, les questions relatives à la météorologie spatiale et à la santé dans le monde.

14. De plus, le prochain International Space Exploration Forum devrait avoir lieu en 2016 ou en 2017. Dans le résumé du Forum de 2014, les participants ont reconnu que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique constituait un cadre important pour ouvrir à l'humanité de nouvelles perspectives dans l'espace et qu'il convenait d'examiner les cadres internationaux et les principes communs de collaboration dans l'exploration future de l'espace.

15. Il est clair que la commémoration d'"UNISPACE+50" doit être organisée autrement et plus simplement que les conférences UNISPACE précédentes, étant donné l'état actuel des affaires spatiales et de la situation financière. On propose donc pour l'essentiel la structure suivante:

a) Le groupe constitué des membres des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires (le "Groupe des 15"), les présidents des groupes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires et la Directrice du Bureau des affaires spatiales siègent ensemble au comité directeur chargé des préparatifs d'"UNISPACE+50";

b) Les sessions du Comité, de son Sous-Comité scientifique et technique et de son Sous-Comité juridique en 2018 ne changeront ni de durée ni de structure du fait de UNISPACE+50. Il n'y aura pas de dépenses supplémentaires pour le service de ces organes en 2018;

c) Le Comité et ses organes subsidiaires devraient prendre "UNISPACE+50" comme thème général de leurs programmes de travail respectifs; et les États membres et les observateurs permanents du Comité devraient être

encouragés à se pencher sur certains thèmes prioritaires connexes, qui devront être arrêtés pendant la période de préparation 2015-2017;

d) Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté spatiale dans son ensemble, notamment les entités des Nations Unies, les autres organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé, devraient être invités à participer à un débat commémoratif spécial du Comité en juin 2018;

e) Le rapport du Comité à l'Assemblée générale en 2018 pourrait porter une inscription renvoyant au thème "UNISPACE+50" et l'Assemblée générale pourrait adopter en 2018 une résolution ou une déclaration spécialement consacrée à ce thème; et

f) Le prochain rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace paraîtra en 2016. Il pourrait porter sur les relations qu'entretiennent les entités des Nations Unies entre elles et avec d'autres acteurs pour promouvoir la gouvernance mondiale des activités spatiales. Ce rapport pourrait servir de matière pour le cycle thématique "UNISPACE+50".

III. Définition de thèmes prioritaires dans le cadre général du "cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" et recherche de synergies avec les sommets et conférences des Nations Unies sur le développement mondial

16. Le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique est convenu en 2015 que l'on pourrait, pour présenter le rôle unique du Bureau des affaires spatiales, du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires et, envisager les thèmes transversaux ci-après (voir A/AC.105/1088, annexe I, par. 4):

a) La gouvernance, y compris les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace, les lignes directrices adoptées par le Comité et les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'espace;

b) Le renforcement des capacités, y compris les activités des États membres et des observateurs permanents du Comité, ainsi que les travaux entrepris par le Bureau des affaires spatiales et les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU;

c) La résilience, y compris les questions liées à l'aptitude à se fier aux systèmes spatiaux et à faire face aux conséquences d'événements météorologiques spatiaux;

d) L'interopérabilité, y compris les travaux du Comité international sur les GNSS et d'autres mécanismes de coordination;

e) L'exploitation de l'espace aux fins du développement durable, y compris l'examen de la contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le

développement durable (A/AC.105/993), et les activités menées par le Comité et ses États membres pour atteindre les objectifs mondiaux de développement.

17. À partir de ces thèmes transversaux, il faudrait également examiner les structures de gouvernance comme les infrastructures nationales de données spatiales, les cadres réglementaires nationaux, les mécanismes internationaux de coopération spatiale et les mécanismes régionaux et interrégionaux de coordination; les mécanismes et processus qui existent ou pourraient être créés aux fins de la résilience et de l'interopérabilité, par exemple dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes et de la coordination de l'action menée pour faire face aux risques d'impact d'objets géocroiseurs; ainsi que les mesures et mécanismes de transparence et de confiance pour la viabilité à long terme des activités spatiales dans la perspective plus large de la sécurité dans l'espace.

18. Pour définir un ensemble limité de thèmes prioritaires, il conviendrait de prendre en compte les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires et notamment leur examen des points de l'ordre du jour correspondants, le résultat des colloques régulièrement tenus pendant les sessions des deux Sous-Comités dans la période de préparation de 2018, ainsi que le programme de travail du Bureau des affaires spatiales.

19. En outre, il conviendrait de tenir compte dans ce contexte du Forum de haut niveau: L'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, qui doit être organisé par le Bureau des affaires spatiales et accueilli par les Émirats arabes unis du 15 au 17 novembre 2015 à Dubaï. Il s'agira là de la première d'une série de trois conférences préparatoires d'"UNISPACE+50". Il y sera question d'économie spatiale, d'entreprises spatiales, d'accessibilité à l'espace et de diplomatie spatiale.

20. Le Groupe de travail plénier a également recommandé de fusionner l'objectif et l'approche principale énoncés dans le document A/AC.105/C.1/2015/CRP.15 avec les travaux préparatoires à entreprendre avant le cycle thématique "UNISPACE+50" du Comité.

21. Dans ce contexte, il pourrait être utile d'étudier l'évolution des activités spatiales au cours des 50 dernières années, en particulier l'essor des affaires spatiales et le développement des infrastructures nationales des pays en développement qui en a résulté. Une telle étude s'inscrirait également dans le cadre de l'examen en cours des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

22. Le Groupe de travail plénier est en outre convenu que les travaux préparatoires pour 2018 pourraient tirer parti de ceux du groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale et de la nouvelle priorité thématique proposée pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales: les techniques spatiales au service de la surveillance et de la protection de la biodiversité et des écosystèmes (A/AC.105/C.1/2015/CRP.31).

23. Dans ce contexte, le rapport spécial d'ONU-Espace sur l'espace au service de la santé dans le monde (A/AC.105/1091), établi par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé, la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques apporte une contribution aux travaux

des groupes d'experts nouvellement établis sur l'espace et la santé mondiale et sur la météorologie spatiale du Sous-Comité scientifique et technique, ainsi qu'aux préparatifs du cycle "UNISPACE+50" menés par le Comité et ses organes subsidiaires.

24. Il conviendrait en outre de prendre en compte les contributions des rapports spéciaux d'ONU-Espace sur les technologies, applications et initiatives nouvelles ou émergentes dans le cadre de la coopération interorganisations dans le domaine spatial (A/AC.105/843), les apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique: contribution du système des Nations Unies (A/AC.105/941); l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique (A/AC.105/991); et l'espace au service du développement agricole et de la sécurité alimentaire (A/AC.105/1042).

25. Les récents rapports du Secrétaire général pour les périodes 2012-2013 et 2014-2015 sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés (A/AC.105/1014 et A/AC.105/1063) devraient être examinés pour préparer le prochain rapport pour la période 2016-2017, qui portera sur la contribution du système des Nations Unies à la gouvernance mondiale de l'espace, et, plus précisément, pour apporter une contribution au thème "UNISPACE+50".

26. Le Groupe de travail plénier ayant estimé que les travaux préparatoires pour 2018 pourraient tirer parti du nouveau thème prioritaire sur la biodiversité et les écosystèmes, on pourrait étudier, s'il y a lieu, les synergies et les retombées positives à attendre des autres domaines prioritaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et des activités du programme UN-SPIDER.

27. Pour créer des synergies avec les conférences mondiales du système des Nations Unies en rapport avec les travaux du Comité et touchant la gouvernance mondiale de l'espace, on pourrait s'intéresser, entre autres, aux grands sommets et conférences des Nations Unies ci-après:

a) La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai du 14 au 18 mars 2015 et le cadre de réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030 qui en est issu;

b) Le sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui doit se tenir à New York du 25 au 27 septembre 2015;

c) La vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

28. Le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique, à leurs sessions respectives de 2016 et de 2017, pourraient se pencher sur les résultats de ces sommets et conférences mondiales et y rechercher des synergies avec l'ensemble des travaux du Comité, notamment pour ce qui est du futur rôle du Comité dans la réalisation de ces objectifs.

29. Le Comité, son Sous-Comité scientifique et technique et son Sous-Comité juridique, à leurs sessions respectives en 2018, devraient prendre "UNISPACE+50"

comme thème général de leurs programmes de travail, dans le cadre des thèmes prioritaires définis en 2016 et sur la base des thèmes transversaux (voir par. 16). À cette fin, il leur faudra prendre en compte les contributions des États membres et des observateurs permanents du Comité, les contributions d'ONU-Espace transmises par le Bureau et les contributions des autres conférences et activités pertinentes portant sur la gouvernance mondiale de l'espace, comme la série de forums de haut niveau organisés par le Bureau. Ainsi, les indications ci-après pourraient servir d'orientation générale pour l'examen des thèmes prioritaires:

a) Le Comité, son Sous-Comité scientifique et technique et son Sous-Comité juridique devraient à leurs sessions respectives en 2016 définir et arrêter les thèmes prioritaires pour les examiner dans le cadre du cycle thématique "UNISPACE+50";

b) Le Sous-Comité juridique, en 2016, devrait formuler des propositions pour commémorer le cinquantenaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique en 2017 et pour établir le document final du Groupe de travail chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en s'intéressant en particulier au thème "UNISPACE+50";

c) Le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient définir à leurs sessions respectives de 2017 les éléments que le Comité examinera en 2017 et qui serviront de base au document final d'"UNISPACE+50".

IV. Le rôle du Bureau des affaires spatiales

30. Au paragraphe 16 de sa résolution 69/85, l'Assemblée générale a reconnu le rôle central que joue le Bureau des affaires spatiales en favorisant le renforcement des capacités pour l'utilisation des sciences et techniques spatiales et leurs applications dans l'intérêt de tous les pays, en particulier les pays en développement et a demandé instamment à tous les États Membres de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Programme des Nations Unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin d'accroître la capacité du Bureau à fournir des services consultatifs d'ordre juridique et technique dans ses domaines thématiques prioritaires.

31. À cet égard et dans le cadre des préparatifs du cycle thématique "UNISPACE+50", le rôle d'appui indispensable que joue le Bureau auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires devrait être examiné pour trouver les moyens de renforcer ce rôle au sein du système des Nations Unies et de la communauté spatiale mondiale.

32. Dans le cadre des préparatifs du cycle thématique "UNISPACE+50", le Bureau devrait:

a) Mettre en place des mécanismes au titre du Fonds d'affectation spéciale pour recevoir les contributions volontaires destinées à financer les préparatifs qu'entreprend le Bureau pour le cycle thématique "UNISPACE+50" du Comité et de ses organes subsidiaires;

b) Définir les modalités de la manifestation de haut niveau ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies prévue en 2018 pour commémorer le cinquantenaire d'UNISPACE, et envisager la possibilité de consacrer le lundi et le mardi précédant la session du Comité en 2018 à un colloque rassemblant des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur privé, la société civile et d'autres acteurs concernés;

c) Définir les modalités d'organisation d'une cérémonie spéciale des traités pendant la soixante-douzième session de l'Assemblée générale qui se tiendra à l'occasion du cinquantenaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique en 2017;

d) Établir un projet de rapport sur les travaux de la session du Sous-Comité scientifique et technique devant se tenir en 2016, sous la forme d'un document de séance synthétisant à grands traits les aspects du document A/AC.105/C.1/2015/CRP.15 touchant au thème "UNISPACE+50" et donnant un aperçu de l'évolution des activités spatiales ces 50 dernières années, en particulier de l'essor des activités spatiales dans les pays en développement. Les principales conclusions des trois conférences UNISPACE et l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III (UNISPACE III+5) devraient également y être abordés. Sous réserve d'autres indications que pourraient donner le Comité et ses organes subsidiaires à leurs sessions respectives de 2016, le rapport devrait être présenté dans les six langues officielles de l'ONU au Sous-Comité scientifique et technique en 2017;

e) Établir le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace pour la période 2016-2017 sur le thème des contributions du système des Nations Unies à la gouvernance mondiale de l'espace et le présenter dans les six langues officielles de l'ONU au Comité en 2016;

f) Inviter, en fonction des thèmes prioritaires définis par le Comité et ses organes subsidiaires en 2016, les États membres et les observateurs permanents du Comité à communiquer, par le biais d'un questionnaire sur ces thèmes, leurs observations qui seront présentées dans les six langues officielles de l'ONU aux sessions respectives du Comité et de ses organes subsidiaires en 2017;

g) Collaborer étroitement avec le Département de l'information pour promouvoir "UNISPACE+50" dans le monde, notamment en y consacrant un site Web passant en revue le rôle des trois conférences UNISPACE, les activités du Bureau et les travaux du Comité en les illustrant par des documents d'information, des liens vers des documents d'archive, des photos et d'autres documents multimédias; et

h) Aligner sur le thème "UNISPACE+50", dans le cadre de son programme de travail ordinaire, les activités de renforcement des capacités menées au titre du Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales, de UN-SPIDER, du programme de renforcement des capacités en droit spatial et, le cas échéant, en coopération avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.